

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE  
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES  
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE651

présenté par

Mme Decodts, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« , à raison des constructions, aménagements, installations ou travaux réalisés en vue de cette  
création qui y sont assujettis en application des articles L. 181-1, L. 593-1 et L. 593-3 du code de  
l'environnement, »

les mots :

« au sens de l'article L. 593-3 du code de l'environnement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.